

COMMUNE DE SAINT MAGNE DE CASTILLON



ÉDITORIAL DU MAIRE



Chère Madame, Cher Monsieur,
Mes chers concitoyens

L'année 2020 a été, comme vous le savez, une année difficile. Elle l'a été également pour notre commune, qui n'a pas été exemptée des problèmes sanitaires ; des problèmes sanitaires que nous connaissons encore ; je dis « encore », car nous ne sommes pas sortis de tout risque et notre crainte actuelle va vers le futur.

Depuis le 1er septembre, les écoles peuvent accueillir les élèves, malgré les nombreuses difficultés de mettre en œuvre les règles exigées par les protocoles sanitaires, et l'inquiétude de voir une quelconque responsabilité recherchée en cas de contamination au Covid-19 d'un élève, d'un enseignant ou d'un agent.

Pour les adultes, le port du masque doit être un réflexe automatique, que ce soit d'ailleurs aux abords de l'école ou dans les services municipaux (Mairie, périscolaire, etc...).

Dans notre commune, plusieurs cas positifs ont été portés à notre connaissance, et plus particulièrement dans notre groupe scolaire. Cela justifie grandement que chacun prenne conscience qu'il peut être contact et porteur du virus, et de la nécessité de **se protéger et de protéger les autres**.

J'ai parfaitement conscience que la situation est difficile et qu'une négligence peut toujours arriver.

Néanmoins, je table sur le civisme de « chacune et de chacun de mes concitoyens » pour que la santé de « tous » soit protégée.

Pendant le premier confinement, nous avons applaudi les soignants, et c'était bien mérité. Aujourd'hui, nous pouvons applaudir les enseignants, car ils ont dû, en plus d'apporter aux enfants le savoir, faire face aux questions que ces mêmes enfants se posent depuis ces derniers mois sur nombre de faits de société que chacun de nous aurait souhaité leur épargner.

Les travaux que nous avons entrepris au sein du groupe scolaire, au mois de février dernier, ont subi un retard et nous en connaissons, comme chacun de vous, parfaitement les raisons. Malgré cela, ils se déroulent aujourd'hui dans des conditions acceptables. Nous espérons pouvoir ouvrir la totalité des nouvelles structures à la rentrée 2021.

Au-delà des problèmes connus, le Conseil Municipal, fort de l'expérience des anciens et de la jeunesse des nouveaux, travaille le budget, non seulement de l'année 2021, mais également des prochaines années, et envisage les programmes de travaux que nous pourrions inscrire.

Il est indéniable, que nous serons obligés de prioriser notre programmation, car de nombreuses inconnues subsistent : subventions, recettes fiscales, dépenses obligatoires...

Ces points ont été déjà abordés et les décisions qui interviendront en seront le reflet.

En raison du coronavirus, notre commune, comme toutes les communes, pourrait être confrontée en 2021 ou 2022, à un problème d'équilibre budgétaire pour les dépenses de fonctionnement. Pour éviter ce scénario, le conseil municipal a déjà envisagé les solutions préférables à une augmentation des recettes, qui, nous le savons, proviennent aujourd'hui en grande partie, des impôts locaux.

Nous restons confiants dans les compensations devant être faites par l'Etat pour les petites collectivités ; soutien que nous espérons indépendant de la réforme de la fiscalité locale qui devrait entrer en vigueur l'année prochaine.

Au cours de l'année à venir, nous souhaitons voir se concrétiser un programme concernant l'agrandissement de la Mairie et la mise aux normes « pour les personnes à mobilité réduite » de l'ensemble des locaux existants, avec une rénovation énergétique.

Cette réflexion est menée en tenant compte des subventions particulières mises en place par l'Etat (dans le cadre de la relance économique) et le Département, et auxquelles il semble que notre commune pourrait prétendre. L'ensemble de ces subventions pourrait approcher les 80 % du budget de réalisation.

La commune a déposé les diverses demandes de subventions. Il nous reste aujourd'hui à attendre les avis, qui seront décisionnaires de la réalisation de ces travaux.

Il est envisagé également une révision de notre Plan Local d'Urbanisme, afin de voir s'ouvrir de nouvelles zones propices au développement de notre commune.

Là aussi, les contraintes sanitaires, empêchant toute réunion avec les différents partenaires territoriaux ou professionnels, ne nous permettent pas de respecter le calendrier que nous avons déjà prévu.

L'état sanitaire a créé une situation anxiogène dans de nombreux foyers. Nous restons persuadés que le meilleur remède est le contact entre nos concitoyens. Aujourd'hui, cela ne peut se faire et ne pourra peut-être encore se faire si la situation sanitaire se prolonge.

Suite aux obligations sanitaires que nous devons nous-mêmes appliquer, la cérémonie des vœux que nous faisons chaque année au mois de janvier, ne pourra avoir lieu. Je pense que d'autres manifestations de sympathie et moments où l'on pouvait se retrouver avec nos concitoyens, sont appelés également à ne pouvoir se dérouler.

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même attendons avec impatience « le jour d'après » pour à nouveau se rencontrer et reprendre la vie normale de notre commune. Pendant cette période d'attente, croyez en notre soutien moral et nos sentiments de bonne santé. Protégez-vous et respectez les gestes barrières.

Je terminerai mes propos, en vous disant que notre bulletin municipal a subi lui aussi les effets de la crise sanitaire.

En effet, nous n'avons pu, durant la période habituelle de préparation, contacter les entreprises qui nous font le plaisir de participer et surtout nous apportent un apport précieux par leur aide financière.

Nous espérons dans les mois à venir, pouvoir vous proposer ce bulletin, qui constitue pour nous un lien direct avec nos concitoyens.

Je me permets de rappeler que notre site « internet » est ouvert (www.saintmagnedecastillon.fr), ce qui nous permet de diffuser renseignements et flashes. De même, chacune et chacun de vous ayant une question à poser, peut appeler le secrétariat de la Mairie (05.57.40.07.54) afin que nous puissions vous apporter une réponse.

Je profite de cet instant, pour vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite, et surtout de bonne santé, pour vous-même et pour tous ceux qui vous sont chers.

Le Maire,
Jean Claude DELONGEAS

VOTRE MAIRIE

Adresse:

Mairie de Saint Magne de Castillon 81, Avenue du Général de Gaulle 33350 Saint Magne de Castillon.



La mairie est ouverte au public :

Les Lundis, Mardis, Jeudis: 8h30-12h30 / 14h00-17h30

Les Mercredis, la mairie est **fermée** au public.

Les vendredis: 8h30-12h30 / 14h00-17h00

NOUVEAU: Un site internet « www.saintmagnedecastillon.fr » est ouvert aux administrés de la commune pour tous renseignements utiles.

Nous sommes également joignables au 05.57.40.07.54 / Fax: 05.57.40.40.73

Adresse électronique: saintmagnedecastillon@orange.fr

Une boîte aux lettres est mise à votre disposition à l'extérieur de la mairie, sur la façade ouest du bâtiment. (en face du groupe scolaire)

PARTICIPATION CITOYENNE



Le Dispositif a été mis en place par la Gendarmerie.

Des référents de quartiers sont priés de se faire connaître auprès de leurs voisins .

Pour plus amples renseignements, il faut s'adresser à la mairie.

Il est rappelé que le dispositif « Opération Tranquillité vacances » est toujours en vigueur. Il suffit de signaler vos périodes d'absences en Gendarmerie, un document à compléter vous sera remis et les modalités présentées.

Dans les circonstances actuelles, ce dispositif peut être actualisé pour toute situation de personne en détresse.

QUELQUES CONTACTS UTILES

NUMEROS D'URGENCES

Police Secours	17	SANS ABRI	115
Pompiers	18	ENFANCE MALTRAITÉE	119
SAMU	15	VIOLENCES CONJUGALES	3919
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112	SIDACTION	110
PHARMACIE DE GARDE	3237	ENFANTS DISPARUS	16000

CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 5 DECEMBRE 2020

La cérémonie du 11 novembre, comme celle du 5 décembre, de cette année, n'ont pu connaître leur éclat du fait des contraintes sanitaires existantes et des demandes gouvernementales.

Cependant, notre commune, au côté du Président de la section locale de l'Union Nationale des Combattants a tenu à rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté. Les porte-drapeaux; tant de la commune que l'UNC; étaient présents pour faire briller les couleurs de notre drapeau.

En cette occasion, nous avons pu honorer un des enfants de notre commune « Mort pour la France » en « Indochine », dont le nom a été inscrit sur notre monument.

Tous, nous espérons vivement que la cérémonie du 8 mai prochain, nous permettra de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont donné leur vie pour que vive notre pays.



CALENDRIER SCOLAIRE 2020/2021

Zone A

Noël	Samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
Hiver	Samedi 6 février 2021 au lundi 22 février 2021
Printemps	Samedi 10 avril 2021 au lundi 26 avril 2021
Début des vacances d'été	Mercredi 7 juillet 2021

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

LES TRAVAUX AUX BATIMENTS

La première tranche des travaux au groupe scolaire, qui concernait l'aménagement de l'ancien préau ouvert, est terminée.

Les enfants ont pu prendre possession des locaux.

Le nouveau préau ouvert leur permet, durant les récréations, de pouvoir jouer dehors, à l'abri de la pluie et du vent, et de pouvoir exprimer leur joie de vivre en extérieur.



En ce qui concerne la deuxième tranche des travaux, comprenant l'extension du groupe scolaire (3 classes, salle informatique et salle multi-activités) les travaux ont repris ; la pose de la charpente et la couverture sont prévues au mois de janvier prochain.



INFORMATIONS PRATIQUES



Tout le monde parle de l'USTOM. Mais qu'est-ce qu'est l'USTOM ? ;

« USTOM » : cinq initiales signifiant **U**nion des **S**yndicats de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères. Une union qui comprend :

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, ayant une population de 16.517 habitants, et qui est représentée par 9 délégués
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE, ayant une population de 15.662 habitants, et qui est représentée par 9 délégués.
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON/PUJOLS, ayant une population de 15.095 habitants, et qui est représentée par 8 délégués
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ENTRE-DEUX-MERS, ayant une population de 8.480 habitants, et qui est représentée par 5 délégués
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAIGNE MONTRAVAIL ET GURÇON, ayant une population de 6.886 habitants, et qui est représentée par 5 délégués.
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT EMILIONNAIS, ayant une population de 3.302 habitants, et qui est représentée par 3 délégués.

Soit au total de 39 délégués constituant le Conseil Syndical au sein duquel la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON/PUJOLS est représentée par :

- Madame Liliane POIVERT, Maire de SAINT PEY DE CASTETS et Conseillère Départementale
- Madame Marie Claude LAVIGNAC, Maire des SALLES DE CASTILLON
- Monsieur Gérard CESAR, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTILLON/PUJOLS
- Monsieur Jacques BREILLAT, Maire de CASTILLON LA BATAILLE et Conseiller Départemental
- Monsieur Daniel THIBEAU, Maire de SAINTE COLOMBE
- Monsieur Jacques ANGELY, Maire de CIVRAC SUR DORDOGNE
- Monsieur Christian BOURDIER, Maire de DOULEZON
- Et Monsieur Charles FAURE, 1er Adjoint au Maire de SAINT MAGNE DE CASTILLON.

Le 7 septembre 2020, le Conseil Syndical a élu pour la nouvelle mandature (2020/2026) le bureau suivant :

- Président : Monsieur Christian MALANDIT-SALLAUD (CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE)
- Vice-Présidents : Monsieur Fabrice MIQUEL (CDC DE L'ENTRE DEUX MERS), Monsieur Bastien MERCIER (CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE), Monsieur François MAS (CDC DU PAYS FOYEN), Monsieur Christophe MIQUEU (CDC DE L'ENTRE DEUX MERS), Monsieur Bruno MARTY (CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE) et Madame Marie Claude LAVIGNAC (CDC DE CASTILLON/PUJOLS)

Le bureau nouvellement élu a demandé un audit, afin de connaître la situation de l'USTOM quand à ses engagements financiers. Du rapport rendu par le Cabinet Michel KLOPPER, Consultant Financier à PARIS, il apparaît que les recettes définitives ne couvrent pas les dépenses et la dette. Au nombre des recettes, figurent notamment les impayés de relève des ordures ménagères de l'année 2019, pour un montant de 665.000 € (21.055 € pour notre commune dont une procédure de recouvrement, à l'image de toutes les communes, va être engagée). Ces mêmes impayés s'élèvent pour les 5 dernières années, à la somme de 2.721.232 €.

La première décision prise par le bureau syndical, fut de demander l'annulation du permis de construire d'une nouvelle déchetterie à SAINT MAGNE DE CASTILLON, dont le coût prévisionnel était de 1.800.000 € ; coût ne pouvant être supporté par l'USTOM et corrélativement par tous les abonnés.

Pour faire face à la situation financière existante, le bureau syndical a demandé lors de la réunion du Conseil Syndical; qui s'est tenue le 9 décembre dernier, qu'une augmentation de 18 % soit appliquée à la redevance incitative.

Cette augmentation a été acceptée aux termes d'un vote favorable de 23 délégués (sur 38 votants) **(ndlr : les membres délégués de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON/PUJOLS ont refusé cette augmentation).**

Aujourd'hui, deux questions nous concernant plus directement, sont en débat :

•La rénovation de la déchetterie de SAINT MAGNE DE CASTILLON, qui ne répond plus aux normes obligatoires d'une telle structure ; déchetterie qu'il faut absolument maintenir pour les besoins de nos administrés, et éviter les décharges et dépôts sauvages pour lesquels une procédure judiciaire est actuellement mise en place. A ce jour, le programme de rénovation est projeté et inscrit dans le budget « Investissement » pour l'année 2022.

•Devons-nous continuer à subir des augmentations de cette importance ou changer le mode de traitement des ordures ménagères ?

Les réponses à ces questions doivent être apportées lors des prochaines réunions.

Les délégués de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CASTILLON/PUJOLS, dans l'étendue de leurs pouvoirs, entendent rester vigilants aux décisions qui devront être prises.

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'élèves (A.P.E)

Axelle BODIN Tél : 06.50.70.85.71

A.G.V. (Association de Gymnastique Volontaire)

Virginie VERGER Tél : 06.30.24.00.05

Amitié et Loisirs (Club seniors)

Ginette PICARD Tél : 06.69.33.14.00

Anciens Combattants (UNC)

Christian GODARD Tél : 05.57.48.08.03

Aux Petits Bonheurs

André BLANCHARD Tél. :05.57.48.39.96
.06.47.53.73.05

L'Avventura (Cours d'italien)

Sylvia GASC Tél: 06.70.36.80.45

Bridge Club

Françoise PALLARO Tél : 05.57.40.00.07

Cyclo Club St Magnais

Joël DUSSOUTOUR Tél : 06.16.19.74.20

Les Crampons du Vignoble

Cyprien COSTE Tél. : 07.85.93.86.48

Les Joyeux Godillots (Randonnées)

Jean Pierre FAVORY Tél. : 6.99.21.62.29

Mémoires et Traditions

Claude BERCION Tél : 05.57.40.20.66

Micro Net St Magne (Informatique)

Denis FERRAND Tél : 06.17.33.39.23

Pierres et Patrimoine

Pierrette SALAUD Tél : 05.57.40.17.76

Société de Chasse de St Magne

Charles FAURE Tél : 05.57.40.04.32

U.S.C (Union Sportive Castillonnaise) (Rugby)

Jean-Marc CONCHOU et Yves ROULEAU
Tél :05.57.40.15.15

OSEZ (Social d'Entraide)

Josiane BAUDOIN Tél : 07.83.98.30.69

QUELQUES CONTACTS UTILES

Pôle Petite Enfance de St Magne de Castillon

11 Avenue de la Dordogne 33350 Saint Magne de Castillon

Tél : 05.57.41.91.07

Mail: accueil.unique.castillonpujols@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi de: 7h30 à 18h30.

Contact : Nathalie ESCARMENT, Directrice Multi Accueil

Relais Assistantes Maternelles est un lieu à la fois d'accueil, d'échange et de rencontre pour les assistantes maternelles du territoire les personnes désireuses et/ou candidates à l'agrément, ainsi que pour les parents.

Contact :Sandrine SIMEON-COURVOISIER et Céline ALIBERT, Directrices RAM

Permanences et accès aux droits:

Centre d'information du Droit de la Femme et de la Famille (CIDFF), informations juridiques, service gratuit, confidentiel, ouvert à tous, sans rendez-vous
Permanence le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de Castillon la Bataille

L'ARPE (Lieux d'Aide Relation Parent Enfant),

1er et 3ème mercredi du mois, gratuit et ouvert à tous à la Mairie de Castillon la Bataille

Renseignements et rendez-vous au 05.56.94.34.34

L'Atelier de Recherche de Logement avec la CAF, la MDSI de Sainte Foy la Grande et le Fond Solidarité Logement

Renseignements à ARRPEJ au 05.57.40.15.65

Modes d'accueils les mercredis et vacances scolaires pour les 3/6 ans et les 6/12 ans

Accueil de Loisirs sans hébergement de Castillon la Bataille,

Tél. 05.57.40.42.79, Directrice Cathy GALVAN

Accueil de Loisirs sans hébergement de Rauzan,

Tél.: 05.57.84.00.64 / 07.86.11.09.38

Pour les plus de 12 ans, Club Ados à Castillon la Bataille, contact Cathy GALVAN, Tél. : 05.57.40.42.79

Réseau Santé Social Jeunes

Lieu d'écoute gratuit avec un professionnel en tout anonymat (mal être, angoisses, souffrances...), sur rendez-vous

Public : 14/25 ans - Contact au 06.84.34.61.09

Centre de consultation Médico-Psychologiques:

Situé au 27 Rue Antoune 33350 Castillon la bataille.

Accueil infirmier, consultation médecin psychiatre, psychologue.

Joignable au 05.57.40.01.21

Mission Locale, La mission locale du libournais accueille les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport... l'équipe de la mission locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Et met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique.

La mission locale c'est aussi l'**Espace Métier Aquitain (EMA)** espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous: Mme DOUSSOT-LAIN Stéphanie

7 Allée de la République 33350 Castillon la Bataille

Contact au : 05.57.40.09.21

Par mail à M.local.libourne@wanadoo.fr

Consulter notre site www.local-libournais.org

Association Intercommunale de Prévention et de Solidarité (A.I.P.S.) Boutique alimentaire, Public concerné : toute personne rencontrant des difficultés passagères ou durables.

Conditions d'accès : constitution du dossier auprès de la mairie. **Port de repas à domicile,** Public concerné :

personnes retraitées, handicapées ou malades - Prix du repas 7.95 € + 3.82€ pour le repas du soir

Tél. : 05.57.40.26.22 - assoaiips@orange.fr

Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées (A.I.E.P.A.)

Public : personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes ou non, personnes handicapées, personnes ayant besoin d'aide pour les tâches ménagères, bricolage, jardinage.

Contact : 3 Route du Château 33350 PUJOLS SUR DORDOGNE Tél. 05.57.40.76.70 mail : aiepa-pujols@wanadoo.fr

Cafés Lions Alzheimer organisés par le Lions Club de Castillon et Rives de la Dordogne et l'association « Les Cygnes de Vie »

Objectif : celui ou celle qui consacre son temps et ses forces auprès de son malade peut venir rencontrer et échanger ses problèmes avec d'autres « aidants » et des équipes professionnelles, dans une ambiance chaleureuse.

Contact : 06.12.60.23.98. Mail : cbordot@wanadoo.fr

Accompagnement des demandeurs d'emploi :

Situé au : 14 Chemin de vignes 33350 Saint Magne de Castillon. Contact : 3949

Accueil : Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 « Libre » et du Lundi au vendredi de 12h30 à 16h30 « sur rendez-vous » Fermé au public les jeudis après-midi.

Pour accéder à votre espace personnel et faire toutes vos démarches d'inscription, réinscription, recherches d'emploi : www.pole-emploi.fr

Chenil du libournais S.I.V.U chenil du libournais, n°1 petit champ 33660 Saint Sauveur de Puynormand Tel: 05.57.69.69.88

Site d'accueil et de garde www.chenildulibournais.net

Servir l'abeille en Gironde (lutte contre le frelon asiatique)

Nos apiculteurs perchistes du GDSA 33 sont compétents dans la destruction des nids de frelons asiatiques. Contacter Monsieur NADEAU Eric : 06.85.21.08.65 (perchiste de votre secteur)

GDSA: Groupement de Défenses Sanitaire des Abeilles en Gironde

Maison des services au public Gironde Castillon / Pujols

Rendez-vous dans un lieu unique, ouvert à tous pour répondre à vos questions liées à l'accès aux droits. Vous serez alors écoutés, orientés, informés, accompagnés et aidés.

Adresse: 2 rue du 19 Mars 1962 à Castillon la Bataille
Tél: 05.57.41.52.60